



CouP DE JeUNE à LA MÉDIATHÈQUE

Concours de nouvelles 2026 pour les 12-16 ans

Lancement du concours :
vendredi 23 janvier – 10h

Date limite de dépôt des textes :
samedi 7 mars – 18h30

Remise des prix :
vendredi 10 avril – 10h30



Règlement du concours de nouvelles 2026

Article 1

Dans le cadre Coup de jeune à la médiathèque, la médiathèque propose un concours ouvert à tous les jeunes âgés de 12 à 16 ans. L'inscription au concours est gratuite.

Article 2

Le texte rendu devra répondre aux exigences suivantes :

- - maximum 4 pages (format A4)
- - taille de police : 12
- - interligne : simple

Les textes seront dactylographiés, limités à un seul texte par personne et remis, en 1 exemplaire, à l'accueil de la médiathèque ou déposés sous enveloppe dans la boîte à livre (pendant la fermeture de la médiathèque). Un exemplaire en fichier informatique (format .doc ou .odt) sera envoyé par mail (lestempsmodernes@ville-tarnos.fr) ou remis à l'accueil via une clé USB.

Article 3

Pour garantir l'anonymat, l'auteur ou autrice utilisera un pseudonyme qu'il/elle inscrira en haut de chaque page de son texte.

Il/elle joindra à son texte le bulletin d'inscription (ci-après) dûment complété, sans oublier d'y reporter le pseudonyme choisi.

Article 4

Ne seront acceptés que les textes répondant aux articles 2 et 3. La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Article 5

Le thème choisi pour le concours 2026 est : « **Aventures** »

« Le récit d'aventures est fondé sur l'action et multiplie les péripéties. Le récit d'aventures fait basculer la vie ordinaire d'un personnage en le projetant dans des situations périlleuses. »

Article 6

La date limite de participation est arrêtée au **7 mars 2026 à 18h30**.

Article 7

Les textes pourront être imprimés par la médiathèque sous forme de recueil et faire l'objet d'une exposition ou d'une diffusion sur le site de la ville de Tarnos. En conséquence, les auteurs ou autrices céderont leurs droits de reproduction et d'exploitation. Aucune utilisation commerciale des textes ne sera faite.

Article 8

Les textes seront examinés par un jury qui récompensera trois textes parmi les productions. Le 1^{er} prix sera récompensé par un bon d'achat à la librairie Des Colettes d'une valeur de 30 €. Le 2^e et 3^e prix seront récompensés par un bon d'achat d'une valeur de 20€. Les prix ne pourront pas être échangés. Aucune contrepartie en espèces ne sera délivrée.

Article 9

La remise des prix aura lieu le **vendredi 10 avril à 10h30** à la médiathèque, les auteurs ou autrices sont invités à y assister. Les lauréats seront dévoilés lors de ce rendez-vous.

Article 10

Le jury sera composé d'un élu, d'un bibliothécaire et de trois professionnels du livre (libraire, professeur documentaliste, éditeur ou auteur...) Le jury se porte garant du bon déroulement du concours. Aucune contestation ne sera admise. Les textes pourront être récupérés par leurs auteurs ou autrices à l'accueil de la médiathèque.

Article 11

Le jury examinera les textes selon les critères suivants : intérêt de l'intrigue, rythme de l'histoire, qualité d'expression et de vocabulaire, orthographe.

Règlement également disponible sur le site de la ville à la rubrique médiathèque (www.ville-tarnos.fr).

Ce concours est ouvert à tous les jeunes entre 12 et 16 ans
Autorisation parentale

Je soussigné(e)

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Autorise mon fils / ma fille inscrit(e) ci-dessous

Nom.....

Prénom.....

Pseudonyme.....

Né(e) le.....

à participer au concours de nouvelles 2026 organisé par la
Médiathèque Les Temps Modernes de Tarnos.

En signant ce bulletin d'inscription, je reconnais avoir lu le règlement
du concours et m'engage à le respecter.

À....., le.....

Signature du
représentant légal

Signature du
participant